

Compte Rendu Conseil Ecole Doctorale DSP (ED 141)

5 novembre 2012

Le conseil de l'ED 141 s'est réuni le 5/11/2012 à 10:00 en sale des Actes du bâtiment F

Etaient présents : BORENFREUND Georges, CLAUDEL Emmanuelle, DU MARAIS Bertrand, HENNETTE-VAUCHEZ Stéphanie, LAGARDE Xavier, BELLIVIER Florence, NIBOYET Marie-Laure, Lola ISIDRO, Jeanne DUPENDANT, Carlos GONZALEZ PALACIOS, Philippe AZOUAOU, Marie-Xavière CATTO, VATIN François, VACARIE Isabelle, CHAMPEIL-DESPLATS Véronique, THULLIER Béatrice, MILLARD Eric, THIAN Marie-Gabrielle

Etaient Excusés : Pierre Brunet, Antoine Lyon-Caeen, Valérie Tesnière, Pascale Laborier, Marie-Claire Lavabre.

- 1) Les directeurs de l'Ecole doctorale ouvrent la séance par un point d'information portant sur :
- la préparation du contrat quinquennal et l'évolution des périmètres des Ecoles doctorales (sans effet sur le périmètre ED 141),
 - l'évolution des structures de la recherche et le collège des écoles doctorales,
 - les modalités d'attribution des contrats des doctoraux à l'ED et du budget de l'ED,
 - la question des heures complémentaires consommées par les ED,
 - les projets de développement des thèses dites professionnelles (contacts avec l'AFDD et projet de DU de méthodologie de la recherche de thèses pour des doctorants reprenant des études),
 - la situation des doctorants contractuels face aux arrêts maladie,
 - Le projet de fédération des unités de recherche en droit (CTAD, CREDOF, IRERP, CDPC, CRDP, CEJEC, CEDCACE, CHAD)
 - La convention créant une Ecole doctorale internationale
 - la situation des pôles de recherche (FIDES)

Sur ces questions un débat s'engage.

2) Bilan de la campagne des contrats doctoraux 2012

Les directeurs de l'ED proposent que l'ED conduise une autoévaluation sur cette question pour décider les éventuelles modifications à apporter à la procédure actuellement suivie. Une commission composée des directeurs de l'ED et des membres du conseil et des représentants des master ayant un volet de formation recherche souhaitant s'y associer sera chargée de mener la réflexion et de formaliser des propositions. La composition de la commission sera arrêtée par les directeurs de l'ED avant le 15 novembre et son rapport formalisé sera communiqué avant le 1er avril 2013 au Conseil de l'ED et aux représentants des masters recherche.

Sur proposition de Marie-Laure Niboyet et George Borenfreud, il est précisé que la procédure en cours

demeure en vigueur pour l'instant, et qu'une modification de cette procédure devrait être adoptée par le Conseil de l'ED élargi aux représentants des masters ayant un volet de formation recherche.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

3) Projet de règlement intérieur.

Les directeurs ED indiquent qu'il leur paraît souhaitable que l'ED se dote d'un règlement intérieur fixant certaines (règles de fonctionnement tant sur la gouvernance que pour certaines décisions qui pour l'instant ne sont pas formalisées : dérogation pour réinscription, procédure d'attribution des contrats, etc)

Le principe du règlement intérieur est adopté à l'unanimité et les directeurs sont chargés de faire une proposition, une fois l'autoévaluation de la procédure d'attribution des contrats achevée.

4) Composition du Conseil de l'ED

Les directeurs de l'ED indiquent que pour des raisons liées à l'évolution historique du contexte (dissociation de plus en plus marquée entre les directions d'unité et les directions de master, augmentation du nombre de masters ayant des volets de formation recherche, etc.), le conseil de l'ED pourrait ne plus répondre en ce qui concerne les représentants des enseignants chercheurs aux exigences réglementaires qui prévoient notamment que les ED rassemblent des unités de recherche (art. 11 de l'arrêté de 2006). Ils présentent au conseil une nouvelle composition (en annexe) en proposant qu'elle soit adoptée avec effet immédiat.

Le conseil débat de cette proposition, et insiste sur le fait qu'il est nécessaire de prévoir d'ores et déjà les personnalités extérieures qui seront contactées pour le prochain conseil, avec la nouvelle accréditation.

La proposition de nouvelle composition est adoptée à l'unanimité.

5) Point financier

Les directeurs de l'ED présentent la situation financière de l'ED.
Après un débat sur celle-ci, la séance est levée à 12:30.